

3AR CONSEILS
Société par actions simplifiée
au capital de 404 000euros
Siège social : 14 Place des Terrasses de l'Agora, 91000 Evry-Courcouronnes
881 640 817R.C.S. Evry

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ,
Le Trente juin,
A 18H00,

Les associés de la SAS 3AR CONSEILS au capital de quatre-cent-quatre milles euros se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation remise en mains propres à chaque associé en date du 15 juin 2025, au siège social de la société à Evry au 14 Place des Terrasses de l'Agora, 91000 Evry-Courcouronnes.

Sont présents :

M. Omar SAADI, associé de 3 996 actions, numérotées de (de 01 à 3 996) ;

Mme Ouacila SAADI, associé de 44 actions, numérotées de (de 3 997 à 4 040) ;

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- — comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- — rapport de gestion du Président ;
- — texte des projets de décisions.
- — *Quitus* au Président.
- — Affectation du résultat de l'exercice.
- — Rémunération du Président.

Première décision

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 31/12/2024 approuvent, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un résultat de - 8 687,12 euros.

Ils approuvent également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Les associés décident de l'affectation suivante du résultat :

- En report à nouveau : - 8 687,12 €

Total égal au résultat de l'exercice : - 8 687,12 €

Les associés donnent en conséquence au Président *quitus* de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Deuxième décision

Les associés constatent qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31/12/2024 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'[article L. 227-10 du Code de commerce](#).

Quatrième décision

Les associés décident qu'aucune rémunération n'est à percevoir pour l'exercice en cours jusqu'au 31/12/2024, et bénéficie en revanche du remboursement de ses frais dans les conditions fixées par cette décision.

De tout ce que dessus, les associés ont dressé et signé le présent procès-verbal.

M. Omar SAADI

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, flowing 'O' followed by a horizontal line and a small upward stroke.

Mme Ouacila SAADI

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a series of connected loops and a final downward stroke.

3AR CONSEILS
Liasse fiscale 2024

Exercice comptable du 01/01/2024 au 31/12/2024

Version de travail éditée le 06/05/2026



1. BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2026

cerfa

N° 15949 * 08

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 3AR CONSEILS - SIREN : 881640817											
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12								Néant ☐			
								Exercice N clos le 31/12/2024			
				Brut		Amortissements, provisions		Net			
Capital souscrit non appelé				TOTAL (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement		AB				AC			
		Frais de développement		CX				CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF				AG			
		Fonds commercial (1)		AH				AI			
		autres immos incorporelles		AJ				AK			
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		AL				AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN				AO			
		Constructions		AP				AQ			
		Install. techniques, matériel et outillages industriels		AR				AS			
		Autres immos corporelles		AT				AU			
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		AV				AW			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations		CS		621 188		CT		621 188	
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU				CV			
		Créances rattachées à participations		BB				BC			
		Autres titres immobilisés		BD				BE			
Prêts		BF				BG					
Autres immobilisations financières		BH				BI					
Total (II)				BJ		621 188		BK		621 188	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL				BM			
		En cours de production de biens		BN				BO			
		En cours de production de services		BP				BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR				BS			
		Marchandises		BT				BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes		BV				BW			
		Clients et comptes rattachés (3)		BX		60 369		BY		60 369	
		Autres créances (3)		BZ		10 387		CA		10 387	
		Capital souscrit appelé, non versé		CB				CC			
	DIVERS	V.M.P. (dont actions propres:)		CD				CE			
		Disponibilités		CF				CG			
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)		CH				CI				
	Total (III)		CJ		70 756		CK		70 756		
	Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW								
	Primes de remboursement des emprunts (V)		CM								
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)		CN								
Total général (I à VI)				CO		691 944		1A		691 944	
(1) Droit au bail		0		(2) à moins d'un an		CP		0		(3) à + d'1 an	
Clause de réserve de propriété - immob.		0		stocks		0		créances		0	

Désignation de l'entreprise				3AR CONSEILS - SIREN : 881640817		Néant ☐	
						Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :				0	)	DA 404 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...						DB
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence			EK	0	)	DC
	Réserve légale (3)						DD 1 841
	Réserves statutaires ou contractuelles						DE
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)			B1	0	)	DF
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)			EJ	0	)	DG
	Report à nouveau						DH 60 911
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)						DI -8 687
	Subventions d'investissement						DJ
	Provisions réglementées						DK
	TOTAL (I)						DL 458 064
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					
Avances conditionnées						DN	
TOTAL (II)						DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques						DP
	Provisions pour charges						DQ
	TOTAL (III)						DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles						DS
	Autres emprunts obligataires						DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)						DU 85 696
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)			EI	0	)	DV 0
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés						DX 4 404
	Dettes fiscales et sociales						DY 15 453
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						DZ
	Instrument financier à terme						D1
	Autres dettes						EA 128 326
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)						EB
TOTAL (IV)						EC 233 879	
Écarts de conversion passif et différence d'évaluation						ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)						EE 691 944	
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital					1B 0
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C 0	
			- Écart de réévaluation libre			1D 0	
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E 0	
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme					EF 0
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an					EG 233 879
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP					EH 0

5. IMMOBILISATIONS

Désignation de l'entreprise : <u>3AR CONSEILS</u>										Néant ☐								
CADRE A - IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations						
												Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	CZ	0	D8	0	D9	0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	KD	0	KE	0	KF	0		
CORPORELLES	Terrains										KG	0	KH	0	KI	0		
	Constructions	Sur sol propre				dont composants	L9			KJ	0	KK	0	KL	0			
		Sur sol d'autrui				dont composants	M1			KM	0	KN	0	KO	0			
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions				dont composants	M2			KP	0	KQ	0	KR	0			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				dont composants	M3			KS	0	KT	0	KU	0				
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers							KV	0	KW	0	KX	0				
		Matériel de transport							KY	0	KZ	0	LA	0				
		Matériel de bureau et mobilier informatique							LB	0	LC	0	LD	0				
		Emballages récupérables et divers							LE	0	LF	0	LG	0				
	Immobilisations corporelles en cours										LH	0	LI	0	LJ	0		
	Avances et acomptes										LK	0	LL	0	LM	0		
	TOTAL III										LN	0	LO	0	LP	0		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G	0	8M	0	8T	0	
Autres participations										8U	620 000	8V	0	8W	1 188			
Autres titres immobilisés										1P	0	1R	0	1S	0			
Prêts et autres immobilisations financières										1T	0	1U	0	1V	0			
TOTAL IV										LQ	620 000	LR	0	LS	1 188			
Total général (I + II + III + IV)											ØG	620 000	ØH	0	ØJ	1 188		
CADRE B - IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence				
										Par virement de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	IN	0	CØ	0	DØ	0	D7	0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	IO	0	LV	0	LW	0	1X	0
CORPORELLES	Terrains										IP	0	LX	0	LY	0	LZ	0
	Constructions	Sur sol propre								IQ	0	MA	0	MB	0	MC	0	
		Sur sol d'autrui								IR	0	MD	0	ME	0	MF	0	
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions								IS	0	MG	0	MH	0	MI	0	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT	0	MJ	0	MK	0	ML	0
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								IU	0	MM	0	MN	0	MO	0	
		Matériel de transport								IV	0	MP	0	MQ	0	MR	0	
		Matériel bureau et informatique, mobilier								IW	0	MS	0	MT	0	MU	0	
		Emballages récupérables et divers								IX	0	MV	0	MW	0	MX	0	
	Immobilisations corporelles en cours										MY	0	MZ	0	NA	0	NB	0
	Avances et acomptes										NC	0	ND	0	NE	0	NF	0
	TOTAL III										IY	0	NG	0	NH	0	NI	0
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ	0	ØU	0	M7	0	ØW
Autres participations										IO	0	ØX	0	ØY	621 188	ØZ	0	
Autres titres immobilisés										I1	0	2B	0	2C	0	2D	0	
Prêts et autres immobilisations financières										I2	0	2E	0	2F	0	2G	0	
TOTAL IV										I3	0	NJ	0	NK	621 188	2H	0	
Total général (I + II + III + IV)											I4	0	ØK	0	ØL	621 188	ØM	0

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis-SD 2026

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de **leurs immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 3AR CONSEILS						Néant ☒	
Exercice N clos le 31/12/2024							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1– col. 2) – col. 5] (5)	
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
		1	2	3	4		5
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice							
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice						-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice						=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

6. AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>3AR CONSEILS</u>												Néant ☐			
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement						CY	0	EL	0	EM	0	EN	0		
Fonds commercial						RE	0	RF	0	RI	0	RJ	0		
Autres immobilisations incorporelles						PE	0	PF	0	PG	0	PH	0		
TOTAL I						RK	0	RM	0	RN	0	RO	0		
Terrains						PI	0	PJ	0	PK	0	PL	0		
Constructions	Sur sol propre					PM	0	PN	0	PO	0	PQ	0		
	Sur sol d'autrui					PR	0	PS	0	PT	0	PU	0		
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions					PV	0	PW	0	PX	0	PY	0		
Installations techniques, matériel et outillage industriels						PZ	0	QA	0	QB	0	QC	0		
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers					QD	0	QE	0	QF	0	QG	0		
	Matériel de transport					QH	0	QI	0	QJ	0	QK	0		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier					QL	0	QM	0	QN	0	QO	0		
	Emballages récupérables et divers					QP	0	QR	0	QS	0	QT	0		
TOTAL II						QU	0	QV	0	QW	0	QX	0		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)						ØN	0	ØP	0	ØQ	0	ØR	0		
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9	0	N1	0	N2		N3	0	N4	0	N5		N6	
Fonds commercial		RP	0	RQ	0	RR		RS	0	RT	0	RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7	0	N8	0	P6		P7	0	P8	0	P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2	0	Q3	0	Q4		Q5	0	Q6	0	Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	0	R1	0	R2		R3	0	R4	0	R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7	0	R8	0	R9		S1	0	S2	0	S3		S4	
	Installations gales., agents. et aménag.	S5	0	S6	0	S7		S8	0	S9	0	T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3	0	T4	0	T5		T6	0	T7	0	T8		T9	
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1	0	U2	0	U3		U4	0	U5	0	U6		U7	
	Matériel de transport	U8	0	U9	0	V1		V2	0	V3	0	V4		V5	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6	0	V7	0	V8		V9	0	W1	0	W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4	0	W5	0	W6		W7	0	W8	0	W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW				TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)		NY		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)		NZ			
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES															
						Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler										Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations										SP		SR			

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>3AR CONSEILS</u>										Néant ☐	
NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
			1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers		3T	0	TA	0	TB	0	TC	0	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)		3U	0	TD	0	TE	0	TF	0	
	Provisions pour hausse des prix		3V	0	TG	0	TH	0	TI	0	
	Amortissements dérogatoires		3X	0	TM	0	TN	0	TO	0	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3	0	D4	0	D5	0	D6	0	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ	0	IK	0	IL	0	IM	0	
	Autres provisions réglementées		3Y	0	TP	0	TQ	0	TR	0	
	TOTAL I		3Z	0	TS	0	TT	0	TU	0	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		4A	0	4B	0	4C	0	4D	0	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E	0	4F	0	4G	0	4H	0	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N	0	4P	0	4R	0	4S	0	
	Provisions pour pertes de change		4T	0	4U	0	4V	0	4W	0	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X	0	4Y	0	4Z	0	5A	0	
	Provisions pour impôts		5B	0	5C	0	5D	0	5E	0	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		5F	0	5H	0	5J	0	5K	0	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions		EO	0	EP	0	EQ	0	ER	0	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		5R	0	5S	0	5T	0	5U	0	
	Autres provisions pour risques et charges		5V	0	5W	0	5X	0	5Y	0	
	TOTAL II		5Z	0	TV	0	TW	0	TX	0	
	PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	0	6B	0	6C	0	6D	0
- corporelles			6E	0	6	0	6G	0	6H	0	
- titres mis en équivalence			Ø2	0	Ø3	0	Ø4	0	Ø5	0	
- titres de participations			9U	0	9V	0	9W	0	9X	0	
- autres immobilisations financières			Ø6	0	Ø7	0	Ø8	0	Ø9	0	
Sur stocks et en cours		6N	0	6P	0	6R	0	6S	0		
Sur comptes clients		6T	0	6U	0	6V	0	6W	0		
Autres provisions pour dépréciation		6X	0	6Y	0	6Z	0	7A	0		
TOTAL III		7B	0	TY	0	TZ	0	UA	0		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			7C	0	UB	0	UC	0	UD	0	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	0	UF	0					
		- financières	UG	0	UH	0					
		- exceptionnelles	UJ	0	UK	0					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI									1O	0	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2057-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 3AR CONSEILS										Néant ☐	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN	
						1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations				UL	0	UM	0	UN	0
		Prêts (1) (2)				UP	0	UR	0	US	0
		Autres immobilisations financières				UT	0	UV	0	UW	0
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux				VA	0	0		0	
		Autres créances clients				UX	60 369	60 369		0	
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	)	Z1	0	0		
		Personnel et comptes rattachés				UY	0	0		0	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	0	0		0	
	État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices			VM	0	0		0	
			Taxe sur la valeur ajoutée			VB	0	0		0	
			Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	0	0		0	
			Divers			VP	0	0		0	
		Groupe et associés (2)				VC	10 380	10 380		0	
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	8	8		0	
		Charges constatées d'avance				VS	0	0		0	
TOTAUX						VT	70 756	VU	70 756	VV	0
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD	0				
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE	0				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF	0					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut	À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
					1	2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y	0	0		0		0		
Autres emprunts obligataires (1)			7Z	0	0		0		0		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)			à 1 an maximum à l'origine	VG	0	0		0		0	
			à plus d'1 an à l'origine	VH	85 696	85 696		0		0	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	0	0		0		0		
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	4 404	4 404		0		0		
Personnel et comptes rattachés			8C	0	0		0		0		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	0	0		0		0		
État et autres collectivités publiques			Impôts sur les bénéfices	8E	4 941	4 941		0		0	
			Taxe sur la valeur ajoutée	VW	10 512	10 512		0		0	
			Obligations cautionnées	VX	0	0		0		0	
			Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	0	0		0		0	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	0	0		0		0		
Groupe et associés (2)			VI	128 326	128 326		0		0		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	0	0		0		0		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie			ZZ	0	0		0		0		
Produits constatés d'avance			8L	0	0		0		0		
TOTAUX				VY	233 879	VZ	233 879	0		0	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	1 740	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL		0	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	31 101						

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 3AR CONSEILS				Formulaire déposé au titre de l'IR				ET		Néant ☐			
I. RÉINTÉGRATIONS										Exercice N clos le 31/12/2024			
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WA			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés									WB			
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	0	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	0	XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	0	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	0			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	0	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB	0			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	0	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles			XX	0	XW		
	Amendes et pénalités			WJ	1 975	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ	0			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI									XY		0	
	Impôt sur les sociétés									I7		0	
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	0	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI		L7	0	K7		
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)					I8		0	
					- imposées au taux de 0%					ZN		0	
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs				- Plus-values nettes à court terme					WN		0	
					- Plus-values soumises au régime des fusions					WO		0	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XR		0	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires			SU	0	Zones d'entreprises		SW	0	WQ		
							Quote part de 12% des plus-values à taux zéro		M8	0			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1		0	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		0	
TOTAL I										WR		1 975	
II - DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	8 687
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.										WT		0	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc.										WU		0	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV		0	
					- imposées au taux de 0 %					WH		0	
					- imposées au taux de 19 %					WP		0	
					- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure					WW		0	
					- imputées sur les déficits antérieurs					XB		0	
	Autres plus-values imposées au taux de 19%									I6		0	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée									WZ		0	
Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:				(		Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation			2A	0	) XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									ZX		0		
Mesures d'incitation	Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer									ZY		0	
	Majoration d'amortissement									XD		0	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)		HT	0	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2	0	J.E.I. (art. 44 sexies A)		L5	0
		ZFU – TE (art. 44 octies A)		ØV	0	S.I.I.C. (art. 208C)		K3	0	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA	0
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	0	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	0	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)		XC	0
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	0	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)		PB	0	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS		0	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	0	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH	0	)	XG	0	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA	0	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC	0				
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB	0	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD	0				
		Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)		YI	0	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	0				
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL	0								
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2		0	
III - RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	8 687
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.				Bénéfice (I - II)				XI					
				Déficit (II-I)						XJ		6 712	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)								ZL		0			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)										XL		0	
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)								XN				XO	6 712

DÉTAIL DES AUTRES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES AUTRES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 3AR CONSEILS				Néant ☐		
I. SUIVI DES DÉFICITS						
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	0	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter		
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	0	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	0	
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	6 712	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	6 712	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	0	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT						
(à détailler ci-dessous)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles			ZV	0	ZW	0
Provisions pour risques et charges						
Total des provisions pour risques et charges			8X		8Y	
Provisions pour dépréciation						
Total des provisions pour dépréciation			9D		9E	
Charges à payer						
Total des provisions pour charges à payer			9K		9L	
Totaux (Cadre III)			YN		YO	
Totaux à reporter au tableau 2058-A			ligne WI		ligne WU	
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)						
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice	
	L1					

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>3AR CONSEILS</u>										Néant ☐				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	40 784		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB	1 059		
									- Autres réserves	ZD	0			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	21 186			Dividendes		ZE	0			
	Prélèvements sur les réserves			ØE	0			Autres répartitions		ZF	0			
	Total I			ØF	61 970			Report à nouveau		ZG	60 910			
										Total II		ZH	61 969	
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N		
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier			(	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7	0		)	YQ	0	
	Engagements de crédit-bail immobilier											YR	0	
	Effets portés à l'escompte et non échus											YS	0	
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance											YT	0
		Locations, charges locatives et de copropriété			(	dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	0		)	XQ	30
		Personnel extérieur à l'entreprise											YU	0
		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)											SS	1 260
		Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages											YV	0
		Autres comptes			(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES	0		)	ST	60 906
		Total du poste (correspondant à la ligne FW du tableau 2052)											ZJ	62 196
	IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE											YW	0
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			(	dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			ZS	0		)	9Z	0
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052											YX	0
TVA	Montant de la TVA collectée											YY	4 820	
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations											YZ	2 045	
DIVERS	Montant brut des salaires											ØZ	0	
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition											ØS	0	
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société											ZK	0	
	Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI											ZR	Oui	
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice											RG		
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI											RH		
RÉGIME DE GROUPE*	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre			JA				Plus values à 15%	JK			Plus values à 0%	JL	
								Plus values à 19%	JM			Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble			JD				Plus values à 15%	JN			Plus values à 0%	JO	
								Plus values à 19%	JP			Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale							JH			N° SIRET société mère	JJ		
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social											JQ		
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social											JR		
	Revenu brut social (si le montant est négatif)								JS					
	Revenu brut social (si le montant est positif)											JT		

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>3AR CONSEILS</u>						Néant ☐	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés			Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1			2	3	4	5	6
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
7				8	9	10	
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés		0				0
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		0				0
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		0				0
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement		0				0
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...			0	0	0	
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT			0	0	0	
19	Divers (détails à donner en extension 2)		0	0	0	0	0
TOTAL			0	0	0	0	0
Cadre A : + ou - valeur nette à court terme			A	B			C
Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)							
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%							

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

Désignation de l'entreprise : <u>3AR CONSEILS</u>				Néant ☐		
A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME						
Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises IR)					
	sur 10 ans	0		0	0	
	sur une durée différente	0		0	0	
	TOTAL 1	0		0	0	
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) 0 au titre de :	N-1	0	0	0	0
		N-2	0	0	0	0
		N-3	0	0	0	0
		N-4	0	0	0	0
		N-5	0	0	0	0
		N-6	0	0	0	0
		N-7	0	0	0	0
		N-8	0	0	0	0
		N-9	0	0	0	0
	TOTAL 2	0	0	0	0	
	B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS					
(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)						
Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre	☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre		☐		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>3AR CONSEILS</u>				Néant ☐		
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%				0		
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)				0		
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)				0		
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les PVL de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %	
1		2		3	4	
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice			
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N	0			0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1	0	0	0	0	0
	N-2	0	0	0	0	0
	N-3	0	0	0	0	0
	N-4	0	0	0	0	0
	N-5	0	0	0	0	0
	N-6	0	0	0	0	0
	N-7	0	0	0	0	0
	N-8	0	0	0	0	0
	N-9	0	0	0	0	0
	N-10	0	0	0	0	0

15. **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2026
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDÉCLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>3AR CONSEILS</u>					Néant ☐		
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1	0	0	0	0	0
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2	0	0	0	0	0
Total 1 et 2		3	0	0	0	0	0
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4	0	0	0	0	0
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5	0	0	0	0	0
Total 4 et 5		6	0	0	0	0	0
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7	0	0	0	0	0
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
1	2	3	4	5			
0	0	0	0	0			

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 3AR CONSEILS				Néant ☒	
Exercice ouvert le: 01/01/2024 et clos le: 31/12/2024			Données en nombre de mois : 12		
Déclaration des effectifs					
Effectifs moyens du personnel :				YP	
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
Calcul de la valeur ajoutée					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Total 1				OX	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante				OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
Total 2				OM	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Achats				ON	
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante				OY	
Total 3				OJ	
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée			Total 1 + Total 2 - Total 3		OG
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono-etablissement au sens de la CVAE				EV	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	
Effectifs au sens de la CVAE				EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence			GY - GZ	du	au
Date de cessation				HR	

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : 3AR CONSEILS - SIREN : 881640817				Néant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	4040
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	2	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	4040

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions			
Adresse :					

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions			
Adresse :					

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions			
Adresse :					

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions			
Adresse :					

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre		Nom complet			
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :					

Titre		Nom complet			
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :					

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : 3AR CONSEILS - SIREN : 881640817		Néant ☐
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	4

Forme juridique	SARL	Dénomination	CERTIPAT	
N° SIREN (si société établie en France)	495354045	% de détention		100
Adresse : 167 B Avenue DE FONTAINEBLEAU 77310 SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY FRANCE				
Forme juridique	SARL	Dénomination	ISOPROTECH	
N° SIREN (si société établie en France)	501864995	% de détention		99.9
Adresse : 14 Place DES TERRASSES DE L AGORA 91000 EVRY-COURCOURONNES FRANCE				
Forme juridique	SCI	Dénomination	SCI LES ANGLADES	
N° SIREN (si société établie en France)	752429993	% de détention		100
Adresse : 14 Place DES TERRASSES DE L AGORA 91000 EVRY-COURCOURONNES FRANCE				
Forme juridique	SCI	Dénomination	SCI PATON	
N° SIREN (si société établie en France)	492728126	% de détention		99.39
Adresse : 167 Avenue DE FONTAINEBLEAU 77310 SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY FRANCE				

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD

(2026)



N° 15252*12
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 ou Année : 2024	
Dénomination de l'entreprise : 3AR CONSEILS	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 881640817	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		
	Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD			
		dont montant préfinancé	
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2	
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)			
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)			
Crédit d'impôt au titre des dépenses d'achat de carburants d'aviation durables (article 220 decies du CGI)			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Détail des produits à recevoir

Détail des produits à recevoir	Montant
ProduitARecevoirDiversPar - 4558	484

Détail des charges à payer

Détail des charges à payer	Montant
ChargesAPayer - 4558	5 202

Détail des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance, libellé	Période du / au		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d'avance - Exploitation			0		
Charges constatées d'avance - Exceptionnelles					0
Charges constatées d'avance - Financières				0	

Détail des produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance, libellé	Période du / au		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Produits constatés d'avance - Exploitation			0		
Produits constatés d'avance - Exceptionnelles					0
Produits constatés d'avance - Financières				0	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2026



N° 11084*28
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
3AR CONSEILS - SIREN : 881640817			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
14 Place DES TERRASSES DE L AGORA 91000 EVRY-COURCOURONNES FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case			☐
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit	6 712
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☒		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%		0		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%	0	PV à long terme imposables à 19%	0	Autres PV imposables à 19%	0
PV à long terme imposables à 0%	0	PV exonérées (238 quindecies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		0 Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)					
Base d'imposition :		Chiffre d'affaires :		Taux d'imposition :	
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)					
Base d'imposition :		Taux d'imposition :			
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					0
F	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée			Inqom
COMPTABLE ET/OU CONSEIL					
Examen de conformité fiscale (ECF)	☐	Nom du prestataire ECF			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case :		☐		
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions:				payées par la société elle-même		a				
				payées par un établissement chargé du service des titres		b				
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c				
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d				
Montant des autres distributions:						e				
						f				
						g				
						h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j				
Montant des revenus répartis						Total (a à h)				
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS										
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées			
							à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	
						Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
I DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)								
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages								
		MVLТ imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %		
		MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
		MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice								
		MVLТ réalisée au cours de l'exercice								
		MVLТ restant à reporter								
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS										
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus délivrés										